

Classement selon la directive 2006/7/CE

E Excellente qualité	B Bonne qualité	S Qualité suffisante	I Qualité insuffisante
P Insuffisamment de prélèvements		N Site non classé	
Le nombre situé avant la lettre correspond aux nombres de prélèvements effectués dans l'année.			
A partir de la saison balnéaire 2013, le mode de calcul du classement est modifié en application de la directive européenne 2006/7/CE.			

32 - GERS

Commune	Point de prélèvement	Type d'eau	2023
AIGNAN	LAC DE LA FORET	douce	5E
CASTERA-VERDUZAN	LAC DE CASTERA VERDUZAN	douce	5E
CAZAUBON	LAC DE L'UBY	douce	5E
ESTIPOUY	Lac d'Escapa	douce	9E
LECTOURE	LAC DES 3 VALLEES	douce	8E
LUPIAC	LAC DE LUPIAC	douce	5E
SAINT-BLANCARD	BARRAGE DE LA GIMONE	douce	9E
SARAMON	LAC DE SARAMON	douce	6E
SEISSAN	LAC DE SEISSAN	douce	11E
THOUX	LAC DE ST CRICQ	douce	5E